

Définitions

L'**indice de spécificité** est le rapport entre le poids d'un secteur industriel dans l'ensemble de l'industrie francilienne rapporté au poids de ce même secteur dans l'ensemble de l'industrie au niveau national. Plus l'indice est supérieur à 1 (valeur de référence) et plus la spécificité est élevée.

La **valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires.

Le **taux de marge**, rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée (VA), traduit ce que l'entreprise dégage après déduction des charges courantes liées à l'exploitation.

Les **investissements d'exploitation** comprennent les investissements corporels et incorporels et les acquisitions d'immobilisations par crédit-bail. Le taux d'investissement d'exploitation rapporte les investissements d'exploitation à la valeur ajoutée.

Les **ressources** sont la somme du financement propre (capitaux propres, amortissements et provisions) et de l'endettement financier.